

**Barreau du Québec  
École du Barreau**

**États financiers  
au 31 mai 2010**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Revenus et dépenses	3
Surplus investis en immobilisations et surplus libres	4
Surplus réservés	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 20
Renseignements supplémentaires	21 - 25



## Rapport des vérificateurs

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
www.rcgt.com

Aux membres du conseil général de  
Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan de Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2010 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations et surplus libres, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Barreau du Québec – École du Barreau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Montréal, le 2 septembre 2010  
(Le 28 octobre 2010 pour les virements entre les surplus libres et les surplus réservés)

---

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 9737

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec	2 737 159	2 701 350
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec – stages internationaux	130 000	120 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	3 753 395	3 377 828
Documentation	737 214	665 070
Séances de reprise	89 302	78 405
Demandes de révision	4 961	5 315
Revenus nets de placements (note 12)	113 416	139 361
Autres	177 214	156 759
	<u>7 742 661</u>	<u>7 244 088</u>
<b>Dépenses</b>		
Direction de la formation	726 608	692 217
Service du programme et des évaluations	3 901 201	3 300 995
Service du stage et des activités étudiantes	461 774	409 844
Centre de Montréal	834 863	747 150
Centre de Québec	604 211	558 143
Centre d'Ottawa	237 051	213 425
Centre de Sherbrooke	410 228	398 711
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	352 189	355 438
Comités	92 598	136 483
	<u>7 620 723</u>	<u>6 812 406</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant projets	121 938	431 682
Projets	244 152	244 044
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>(122 214)</u>	<u>187 638</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Surplus investis en immobilisations et surplus libres

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	Libres				2010	2009
	Investis en immobilisations	Gains non réalisés (pertes non réalisées)	Non affectés	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	824 444	(153 839)	393 023	239 184	1 063 628	1 016 851
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 3)	(269 624) (a)		147 410	147 410	(122 214)	187 638
Variations survenues au cours de l'exercice des pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente		119 915		119 915	119 915	(200 466)
Affectation des surplus réservés (page 5)			478 191	478 191	478 191	576 605
	<u>554 820</u>	<u>(33 924)</u>	<u>1 018 624</u>	<u>984 700</u>	<u>1 539 520</u>	<u>1 580 628</u>
Investissement en immobilisations	277 984		(277 984)	(277 984)		
Virement aux surplus réservés (page 5)			(274 191)	(274 191)	(274 191)	(517 000)
	<u>277 984</u>	<u>–</u>	<u>(552 175)</u>	<u>(552 175)</u>	<u>(274 191)</u>	<u>(517 000)</u>
Solde à la fin	<u>832 804</u>	<u>(33 924)</u>	<u>466 449</u>	<u>432 525</u>	<u>1 265 329</u>	<u>1 063 628</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Surplus réservés

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	2010									2009	
	Financement des stages internationaux	Développement international	Ententes de mobilité	Site Internet et système de gestion	Plan de positionnement stratégique	Développement et mise à jour de programmes	Aménagements et plan de contingence	Stages en entreprises	Équipements audiovisuels	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	275 000	100 000	50 000	600 000	300 000	300 000	200 000	35 000	144 000	2 004 000	2 063 605
Affectation des surplus libres (page 4)	24 039				61 176	132 976			56 000	274 191	517 000
	299 039	100 000	50 000	600 000	361 176	432 976	200 000	35 000	200 000	2 278 191	2 580 605
Virement aux surplus libres (page 4)	49 039		50 000	100 000	111 176	132 976		35 000		478 191	576 605
Solde à la fin	250 000	100 000	–	500 000	250 000	300 000	200 000	–	200 000	1 800 000	2 004 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(122 214)	187 638
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	269 624	247 676
Gain sur la cession de placements	(33 953)	(46 212)
Provision – avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec		88 670
Diminution de la subvention à recevoir	10 000	276 450
Diminution (augmentation) des créances diverses	(661)	112 222
Diminution des intérêts courus	6 914	533
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(4 884)	20 643
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	15 365	(44 659)
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	167 029	26 233
Augmentation de la provision pour vacances à payer	25 428	13 059
Augmentation de la provision pour charges locatives à payer	13 842	13 842
Diminution de la charge de retraite à payer	(44 484)	(36 913)
Rentrées nettes de fonds	<u>302 006</u>	<u>859 182</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(245 651)	(12 120)
Cession de placements	117 248	
Immobilisations	(277 984)	(191 225)
Avances au Fonds général du Barreau du Québec		9 544
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	380	68 024
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(10 612)	(37 497)
Sorties nettes de fonds	<u>(416 619)</u>	<u>(163 274)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	104 012	4 036
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	75 868	(75 976)
Dû à la Fondation du Barreau du Québec		(780)
Dû à la Corporation de services du Barreau du Québec		(5 600)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>179 880</u>	<u>(78 320)</u>
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	<u>65 267</u>	617 588
Encaisse au début	<u>693 352</u>	75 764
Encaisse à la fin	<u>758 619</u>	<u>693 352</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Bilan

au 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	758 619	693 352
Subvention à recevoir	110 000	120 000
Créances diverses (note 7)	39 818	39 157
Intérêts courus	12 027	18 941
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	2 347	2 727
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	10 612	
Frais payés d'avance	135 296	130 412
Placements	61 747	111 049
	<u>1 130 466</u>	1 115 638
Placements à long terme (note 8)	2 548 315	2 216 742
Immobilisations (note 9)	832 804	824 444
	<u>4 511 585</u>	<u>4 156 824</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	283 448	268 083
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	108 048	4 036
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursable sur demande	78 050	2 182
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	606 043	439 014
Provision pour vacances à payer	161 912	136 484
Provision pour charges locatives à payer	40 524	26 682
Charge de retraite à payer (note 10)	47 850	47 850
	<u>1 325 875</u>	924 331
Charge de retraite à payer (note 10)	120 381	164 865
	<u>1 446 256</u>	1 089 196
<b>SURPLUS</b>		
Investis en immobilisations (page 4)	832 804	824 444
Libres		
Gains non réalisés (pertes non réalisées) (page 4)	(33 924)	(153 839)
Non affectés (page 4)	466 449	393 023
	<u>432 525</u>	239 184
Réservés (page 5)	1 800 000	2 004 000
	<u>3 065 329</u>	3 067 628
	<u>4 511 585</u>	<u>4 156 824</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

### **2 - MODIFICATIONS COMPTABLES**

Le 1<sup>er</sup> juin 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'École du Barreau a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications ne couvrent que les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'École du Barreau.

### **3 - CONVENTIONS COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

---

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

L'École du Barreau a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

Les pertes ou les gains latents relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente dont les revenus de placements ne font pas l'objet d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à l'état des surplus investis en immobilisations et surplus libres jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsque l'École du Barreau cède un de ces placements ou lorsqu'il subit une baisse de valeur durable, le gain ou la perte cumulé présenté à l'état des surplus investis en immobilisations et surplus libres est alors reclassé à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

---

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### *Prêts et créances, et autres passifs financiers*

Les créances diverses, la subvention à recevoir, les avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec et les avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Les comptes fournisseurs et charges à payer, la provision pour vacances à payer, les frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation, la provision pour charges locatives à payer, le dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec et le dû au fonds général du Barreau du Québec sont classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

#### **Constatation des revenus**

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. L'amortissement de l'escompte ou de la prime sur obligation est calculé selon la méthode de l'intérêt réel. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les revenus de fonds communs de placement sont constatés à compter de la date de la déclaration par les fiduciaires. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Les revenus de frais d'admission, d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ceux pour l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2010

#### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'École du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'École du Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

##### Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Aménagement des locaux – autres	Durée restante des baux, 7 ans, 6 ans et 4 ans

##### Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

##### Juste valeur des placements

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des placements :

- La juste valeur de la quote-part des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes étrangères, de la quote-part de bons du Trésor de gouvernements provinciaux canadiens libellés en dollars américains et la quote-part des créances hypothécaires canadiennes et de la quote-part d'un fonds commun de placement en obligations canadiennes a été établie selon le dernier cours acheteur.

##### Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. L'École de sténographie judiciaire du Québec est une entité contrôlée par le Barreau du Québec.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

### 3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Conversion de devises

Les comptes en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

- L'encaisse et les placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan;
- Les revenus sont convertis au taux moyen mensuel.

Les gains et les pertes sont inclus dans les revenus et dépenses de l'exercice.

#### Régimes de retraite

L'École du Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, l'École du Barreau a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (13 ans en 2009).

### 4 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Gain sur la cession de placements	33 953	46 212
Revenus d'honoraires de gestion – École de sténographie judiciaire du Québec	9 754	33 218
Provision – avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	–	88 670

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2010

#### 5 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection de 3 000 000 \$ maximale par réclamation ou globale annuelle qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

#### 6 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 479 750 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (471 130 \$ en 2009). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 44 654 \$ (23 791 \$ en 2009).

#### 7 - CRÉANCES DIVERSES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Droits de scolarité (diminués d'une provision pour créances douteuses de 9 816 \$; 9 816 \$ en 2009)	5 183	2 870
Taxes à la consommation à recevoir		23 053
Redevances à recevoir	33 093	12 932
Autres	1 542	302
	<u>39 818</u>	<u>39 157</u>

#### 8 - PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Quote-part de 9,84 % (8,77 % en 2009) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2010 de 4,04 % (4,37 % en 2009), échéant de juin 2010 à février 2050 (juin 2010 à décembre 2038 en 2009), (coût 934 759 \$; 1 205 805 \$ en 2009)	952 290	1 206 843
Quote-part de 10,60 % (8,03 % en 2009) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), (coût 204 416 \$; 141 554 \$ en 2009)	220 075	142 780

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2010

#### 8 - PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Quote-part de 9,45 % (9,53 % en 2009) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), (coût 472 583 \$; 582 702 \$ en 2009)	<b>390 305</b>	446 576
Quote-part de 9,45 % (9,53 % en 2009) de bons du Trésor de gouvernements provinciaux canadiens libellés en dollars américains détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif au 31 mai 2010 de 0,2 % (0,2 % en 2009), échéant en juin et juillet 2010 (août 2009 en 2009), (coût 31 562 \$; 11 227 \$ en 2009)	<b>31 624</b>	10 434
Quote-part de 9,18 % (9,18 % en 2009) d'un fonds commun de placement en obligations canadiennes détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), (coût 889 610 \$; 444 232 \$ en 2009)	<b>899 994</b>	427 546
Quote-part de 9,18 % (9,18 % en 2009) des créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), 4,449 % à 5,441 % (3,898 % à 5,441 % en 2009), échéant de mai 2012 à juin 2022 (juin 2012 à décembre 2038 en 2009) (coût 111 221 \$; 96 110 \$ en 2009)	<b>115 774</b>	93 612
	<b>2 610 062</b>	2 327 791
Encaissements disponibles à court terme	<b>61 747</b>	111 049
	<b>2 548 315</b>	2 216 742

Au 31 mai 2010, les placements comportant des baisses de valeur totalisent 124 911 \$ (194 304 \$ en 2009). Aucune provision pour baisse de valeur durable n'a été comptabilisée à l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses, car ces baisses ont été jugées temporaires étant donné la volatilité des marchés et la courte période de détention, soit moins de deux ans, pour la majorité de ces placements.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

### 9 - IMMOBILISATIONS

	2010			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	460 920	271 389	189 531	95 423
Équipement informatique	23 162	13 491	9 671	31 918
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	395 570	84 268	311 302	40 176
Aménagement des locaux – autres	364 700	139 849	224 851	47 422
Logiciels	116 767	74 474	42 293	48 556
Téléphonie	61 284	6 128	55 156	6 129
	<b>1 422 403</b>	<b>589 599</b>	<b>832 804</b>	<b>269 624</b>

  

	2009			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	435 985	192 161	243 824	87 460
Équipement informatique	89 903	54 165	35 738	35 233
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	237 914	50 278	187 636	23 791
Aménagement des locaux – autres	360 636	92 428	268 208	43 684
Logiciels	240 970	151 932	89 038	57 508
	<b>1 365 408</b>	<b>540 964</b>	<b>824 444</b>	<b>247 676</b>

### 10 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien de régimes contributifs de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant l'École du Barreau du Québec, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ces régimes pourvoient au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2006, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2010 en date du 31 décembre 2009.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

### 10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants inscrits dans les états financiers

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	25 733 900	29 549 800
Coût des services rendus au cours de l'exercice	655 400	1 579 300
Cotisations des salariés	931 200	543 000
Intérêts débiteurs	1 956 200	1 662 600
Prestations versées	(888 100)	(766 000)
Améliorations du service passé		4 300
Pertes actuarielles (gains actuariels)	5 023 700	(6 839 100)
Solde à la fin	<u>33 412 300</u>	<u>25 733 900</u>
Actifs des régimes		
Solde au début	23 480 600	25 056 000
Cotisations de l'employeur	1 406 300	1 690 800
Cotisations des salariés	931 200	543 000
Prestations versées	(888 100)	(766 000)
Rendement réel des actifs des régimes	2 780 000	(3 043 200)
Solde à la fin	<u>27 710 000</u>	<u>23 480 600</u>
Situation de capitalisation – déficit	<u>(5 702 300)</u>	<u>(2 253 300)</u>
Pertes actuarielles nettes non amorties	4 437 000	602 100
Coût non amorti des services passés	223 200	281 200
Obligations transitoires non amorties	<u>(365 700)</u>	<u>(417 900)</u>
Passif au titre des prestations constituées	<u>(1 407 800)</u>	<u>(1 787 900)</u>
Quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau inscrite à titre de charges de retraite à payer	<u>(168 231)</u>	<u>(212 715)</u>

### Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars de chaque année, se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	%	%
Catégories d'actifs		
Actions		
Canadiennes	17,9	12,9
Américaines et internationales	34,8	29,6
Titres à revenu fixe	47,3	57,5
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2010

#### 10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

##### Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau du Québec pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,30	7,50
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,25
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6,30	7,50
Taux de rendement prévu des actifs	5,75	6,50
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,25

##### Composantes des coûts constatés dans l'exercice

Les composantes des coûts constatés au titre des prestations constituées de l'exercice se présentent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Coût de l'employeur pour le service courant	655 400	1 579 300
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	1 956 200	1 662 600
Rendement réel des actifs des régimes	(2 780 000)	3 043 200
Améliorations du service passé		4 300
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	<u>5 023 700</u>	<u>(6 839 100)</u>
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	4 855 300	(549 700)
Différence entre les rendements prévus et réels sur les actifs des régimes	1 206 700	(4 719 500)
Différence entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel du gain actuariel sur les obligations au titre des prestations constituées	(5 041 600)	6 839 100
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées des régimes pour l'exercice	58 000	53 100
Amortissement de l'actif transitoire	<u>(52 200)</u>	<u>(52 200)</u>
Coût constaté de l'exercice	<u><u>1 026 200</u></u>	<u><u>1 570 800</u></u>
Quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau inscrite à titre de charges de retraite	<u><u>107 472</u></u>	<u><u>152 827</u></u>

##### Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des régimes de retraite pour l'exercice terminé le 31 mai 2010 s'est chiffré à 151 956 \$ (189 740 \$ au 31 mai 2009).

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

### 11 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 2 184 365 \$ pour des locaux à Ottawa, à Sherbrooke et à Québec, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de Sherbrooke et les locaux de l'école de Québec en vertu de contrats de location échéant le 31 août 2013, le 31 décembre 2014 et le 30 septembre 2016. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 403 458 \$ en 2011, à 412 214 \$ en 2012, à 417 528 \$ en 2013, à 355 120 \$ en 2014 et à 290 433 \$ en 2015.

### 12 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Revenus d'intérêts et de dividendes		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	798	12 771
Actifs financiers disponibles à la vente	78 665	80 378
Gains réalisés sur les placements disponibles à la vente	33 953	46 212
	<u>113 416</u>	<u>139 361</u>

### 13 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

#### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'École du Barreau est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'École du Barreau.

L'École du Barreau ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'École du Barreau est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

##### *Risque de change*

L'École du Barreau est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements libellés en dollars américains. Au 31 mai 2010, les actifs financiers libellés en devises représentent de l'encaisse totalisant 3 793 \$ (4 816 \$ au 31 mai 2009) et des placements totalisant 421 930 \$ (457 010 \$ au 31 mai 2009).

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Notes complémentaires

au 31 mai 2010

---

#### **13 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

##### *Risque de taux d'intérêt*

La quote-part des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes, la quote-part de bons du Trésor provinciaux canadiens libellés en dollars américains et la quote-part des créances hypothécaires canadiennes portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'École du Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certaines obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes incluses dans la quote-part des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés canadiennes portent intérêt à taux variable et exposent donc l'École du Barreau à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'École du Barreau ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'École du Barreau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

##### *Risque de crédit*

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'École du Barreau exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'École du Barreau est exposée :

##### – Créances diverses :

Le risque de crédit de l'École du Barreau provient principalement des créances diverses. L'École du Barreau n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des créances diverses est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'École du Barreau aux créances douteuses n'est pas importante.

L'encaisse est détenue auprès d'une banque à charte canadienne et d'un fiduciaire de placements canadien. La direction de l'École du Barreau considère que cet actif financier est à faible risque de perte.

##### *Risque de prix*

Le risque de prix est le risque de variations dans la valeur des placements résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. L'École du Barreau est exposée au risque de prix puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte. Le risque maximal auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Notes complémentaires

au 31 mai 2010

---

### **13 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### *Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'École du Barreau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

### **14 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL**

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'École du Barreau sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'École du Barreau gère son capital principalement au moyen de subventions gouvernementales, de frais d'admission, d'inscription et de scolarité.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'École du Barreau peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'École du Barreau n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b><i>DIRECTION DE LA FORMATION</i></b>		
Direction		
Traitements et charges sociales	<b>401 425</b>	414 492
Charges locatives et frais d'occupation	<b>61 459</b>	58 326
Frais de déplacement et de séjour	<b>2 464</b>	4 134
Entretien, réparations et déménagement	<b>23 389</b>	5 817
Fournitures aux étudiants	<b>4 364</b>	3 615
Fournitures de bureau	<b>6 209</b>	5 354
Frais postaux	<b>4 475</b>	3 794
Télécommunications	<b>2 085</b>	3 731
Publicité	<b>18 239</b>	18 261
Honoraires	<b>55 635</b>	43 916
Intérêts et frais bancaires	<b>48 243</b>	17 884
Impression	<b>13 162</b>	6 069
Refacturation de frais	<b>(16 619)</b>	(11 119)
Cotisations	<b>2 057</b>	1 829
Sécurité informatique		5 000
Numérisation des dossiers	<b>3 883</b>	4 151
Créances douteuses		5 345
Frais divers	<b>31 230</b>	28 688
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et des logiciels	<b>64 908</b>	72 930
	<b><u>726 608</u></b>	<b><u>692 217</u></b>

# Barreau du Québec – École du Barreau

## Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b><i>SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS</i></b>		
Direction		
Traitements et charges sociales	<b>252 058</b>	206 571
Charges locatives et frais d'occupation	<b>45 424</b>	35 962
Frais de déplacement et de séjour	<b>1 791</b>	2 412
Entretien et réparations		90
Fournitures de bureau	<b>3 592</b>	4 626
Frais postaux	<b>2 658</b>	2 089
Télécommunications	<b>1 911</b>	1 412
Documentation aux étudiants	<b>459 135</b>	413 159
Impression	<b>1 309</b>	1 885
Cotisations	<b>4 113</b>	1 829
Frais divers	<b>339</b>	59
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	<b>3 584</b>	2 182
	<b><u>775 914</u></b>	<b><u>672 276</u></b>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	<b>178 325</b>	174 040
Enseignement	<b>2 380 365</b>	2 271 260
Formation des professeurs	<b>115 811</b>	11 491
	<b><u>2 674 501</u></b>	<b><u>2 456 791</u></b>
Évaluations		
Préparation et traduction	<b>38 139</b>	18 781
Tenus des séances	<b>97 906</b>	70 948
Correction et révision	<b>210 361</b>	82 199
Rencontres post-évaluations	<b>104 380</b>	
	<b><u>450 786</u></b>	<b><u>171 928</u></b>
	<b><u>3 901 201</u></b>	<b><u>3 300 995</u></b>

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b><i>SERVICE DU STAGE ET DES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES</i></b>		
Traitements et charges sociales	140 229	150 087
Charges locatives et frais d'occupation	59 586	33 774
Frais de déplacement et de séjour	655	2 438
Entretien et réparations	29	1 380
Fournitures de bureau	2 771	2 929
Frais postaux	743	760
Télécommunications	894	2 374
Impression	191	83
Honoraires de consultants	44 705	9 761
Activités des étudiants	26 794	24 196
Promotion et représentation	497	3 225
Cotisations	2 057	
Frais divers	288	16
Stages internationaux	179 039	177 000
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	3 296	1 821
	<u>461 774</u>	<u>409 844</u>
<b><i>CENTRE DE MONTRÉAL</i></b>		
Traitements et charges sociales	347 308	284 312
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 44 654 \$ (23 791 \$ en 2009) d'amortissement d'aménagement des locaux	412 290	400 207
Frais de voyage	360	1 636
Location d'équipement	657	484
Entretien et réparations	2 215	1 637
Fournitures de bureau	4 729	3 427
Frais postaux	3 796	2 383
Télécommunications	1 574	1 406
Cotisations	4 113	1 829
Impression	12 328	8 487
Frais divers	1 133	81
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	44 360	41 261
	<u>834 863</u>	<u>747 150</u>

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b><i>CENTRE DE QUÉBEC</i></b>		
Traitements et charges sociales	272 278	263 662
Charges locatives	246 342	239 257
Frais de voyage	1 424	3 231
Location d'équipement	1 481	1 511
Entretien et réparations	31 239	2 504
Fournitures de bureau	8 500	6 159
Frais postaux	1 138	1 427
Télécommunications	8 389	7 575
Sécurité	1 032	1 129
Cotisations et formation	2 082	1 854
Frais divers	2 069	5 138
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	12 676	12 873
Amortissement d'aménagement des locaux	15 561	11 823
	<u>604 211</u>	<u>558 143</u>
<b><i>CENTRE D'OTTAWA</i></b>		
Traitements et charges sociales	145 931	128 179
Charges locatives	67 386	62 814
Frais de voyage	743	304
Location d'équipement	343	474
Entretien et réparations	249	
Fournitures de bureau	3 966	3 374
Frais postaux	3 100	3 042
Télécommunications	5 131	5 183
Cotisations et formation	2 065	1 836
Frais divers	4 475	3 378
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	3 662	4 841
	<u>237 051</u>	<u>213 425</u>

## Barreau du Québec – École du Barreau

### Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mai 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b><i>CENTRE DE SHERBROOKE</i></b>		
Traitements et charges sociales	177 050	163 320
Charges locatives	115 341	114 576
Frais de voyage	1 055	2 617
Location d'équipement	1 122	695
Entretien, réparations et déménagement	14 094	17 246
Fournitures de bureau	2 061	3 212
Frais postaux	1 933	1 964
Télécommunications	11 895	11 397
Impression	4 150	3 493
Sécurité	203	191
Cotisations et formation	2 085	1 856
Frais divers	2 316	1 990
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	45 062	44 293
Amortissement d'aménagement des locaux	31 861	31 861
	<u>410 228</u>	<u>398 711</u>
<b><i>FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC</i></b>		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	<u>352 189</u>	<u>355 438</u>
<b><i>COMITÉS</i></b>		
Honoraires	67 625	106 154
Frais de déplacement et de séjour	23 340	26 848
Frais divers	1 633	3 481
	<u>92 598</u>	<u>136 483</u>
<b><i>PROJETS</i></b>		
Contexte social		70 634
Volume hors série	1 826	18 717
Sondage		8 250
Soutien aux étudiants		14 695
Mécanisme d'évaluation des formateurs	4 137	9 765
Positionnement international		32 983
Vidéo	97 013	330
Plan de positionnement stratégique	111 176	
Projet pilote en arbitrage international	30 000	
Provision – avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec		88 670
	<u>244 152</u>	<u>244 044</u>